



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

110.1

Berne, le 24 décembre 1992

Note d'informationAu Conseil fédéral

Entretien de la délégation du Conseil fédéral "Politique économique générale"
 avec l'USS et la CSC, mardi 22 décembre 1992, 08 h 30

Participants:

Présidence M. Jean-Pascal Delamuraz, Conseiller fédéral
 M. Otto Stich, Conseiller fédéral
 M. Arnold Koller, Conseiller fédéral

USS M. Walter Renschler, Président
 Mme Margrit Meier, Secrétaire

CSC M. Hugo Fasel, Président, Conseiller national
 M. Bruno Köstinger, Secrétaire central

CF Delamuraz

présente la situation après le 6 décembre 92 et illustre son propos avec la récente décision d'ASCOM d'installer un laboratoire en Alsace. Il souligne l'existence de césures politiques et la reprise des particularismes. Il constate que le CF disposera de moyens plus restreints.

Sur le front extérieur, il expose les situations du Liechtenstein, de l'AELE et de la Communauté. Il évoque les initiatives en route à l'intérieur du pays.

Sur le front intérieur, il mentionne la nécessité d'être euro-compatible et de mettre en place des structures de compétitivité meilleures. Il n'est cependant pas question de détruire les acquis sociaux, environnementaux et régionaux. Il signale que tout ne se fera pas en un jour.

CF Koller

présente ses intentions concernant EUROLEX et la procédure de reprise en trois groupes.

M. Renschler

La demande d'ouverture de négociations doit être maintenue mais n'est pas prioritaire. Un deuxième vote sur l'EEE est un objectif, mais sans que l'on fixe un délai (pas en 93). EUROLEX doit être pris dans le droit ordinaire, puis on préparera les lois et modifications législatives en exécution des motions sur le dumping salarial et sur la force obligatoire. Enfin, on assurera l'égalité hommes-femmes. L'idée serait de prendre des mesures légales telles qu'une deuxième votation sur l'EEE ne serait plus qu'une ratification. Un peu plus de co-décision dans les entreprises serait une bonne chose. Il est favorable à la révision de la législation sur les étrangers dans le sens d'un assouplissement dans le secteur des travailleurs qualifiés et de la suppression du statut de



- 2 -

saisonniers. Il est de l'avis que plus on agira vite sur ce dernier point, plus vite on supprimera les peurs. Il se déclare favorable à la réforme de la législation cartellaire.

Enfin, il se déclare favorable à un programme de relance dans le sens des initiatives parlementaires récentes.

M. Fasel

L'EEE n'est pas liquidé pour lui. Très importante lui paraît la question du GATT. Dans ce domaine, un referendum serait peut-être salutaire pour la prise de conscience du problème. Il signale la mauvaise information et même l'absence d'information des Suisses sur le problème. D'ailleurs, toute la question de l'information avant les votations devrait être revue.

Il souhaite que l'on établisse une "ligne d'intégration" claire. Il ne se fait pas trop d'illusion sur les possibilités de réforme interne. La concurrence ne se fera que si l'accès aux marchés est possible.

Il est d'avis qu'il faut commencer la discussion préparant le 2e essai EEE par la question des travailleurs étrangers, car c'est le point le plus délicat.

Il se demande par ailleurs s'il ne serait pas judicieux de participer volontairement au fonds de cohésion.

S'agissant de la demande d'ouverture de négociations, il signale qu'au sein de la SCS, une majorité s'est déclarée en faveur du maintien de cette demande et une minorité contre (cela pour des motifs tactiques "constructifs").

CF Delamuraz

voit des convergences et indique qu'il faudra approfondir les discussions sur le concret. Il expose en détail la situation actuelle du GATT.

Directeur Nordmann

souligne que la révision du régime des étrangers est un gros morceau et que des pas sont possibles, par la voie d'ordonnance, dans la direction voulue par les syndicats.

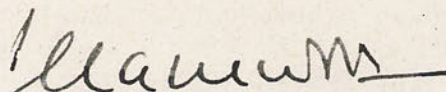
CF Stich

aborde le nouvel ordre financier et dit que l'important n'est pas la question de savoir s'il faut ou non introduire la TVA, mais que l'essentiel est de trouver un consensus. Il signale que le déficit 92 s'élèvera à 3,4 mia et qu'une TVA devrait être de 7% au minimum.

Les syndicats ne sont pas opposés au principe de nouvelles recettes mais demandent que l'on tienne compte de la situation nouvelle créée par le vote du 6 décembre 92: il est nécessaire de faire face au chômage et la ligne de la motion Cavadini ne doit en aucun cas être suivie.

Ils se disent d'accord avec une TVA à condition que "quelque chose se passe" dans le secteur social.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



J.-P. Delamuraz